

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 25 JUIN 2019



Présents : Monsieur Lecat ; Messieurs Six, Desmarest, Breffel, Littière, Halleur, Chevalier
Mesdames Gardinier, Commun, Ferro, Perdrieau

Absents excusés : Monsieur Braule, Mesdames Berton et Derenty

Monsieur Six a été nommé secrétaire.

RAPPORT D'ACTIVITES 2018 - EPFLO

Ce rapport d'activités n'appelle aucune observation.

RAPPORT D'ACTIVITES 2018 - CCLO

Ce rapport d'activités n'appelle aucune observation.

INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac de 0,90 % concernant l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

APPROBATION D'ADHESION AU SYNDICAT AISNE NAVIGABLE AXONAISE - CCLO

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise au Syndicat Aisne Navigable Axonaise.

APPROBATION DU PERIMETRE DU PROJET DU SYNDICAT MIXTE DU SAGE OISE MOYENNE ET DES STATUTS

Le Conseil Municipal décide d'approuver la création du Syndicat mixte Sage de l'Oise Moyenne et d'accepter les statuts du futur Syndicat mixte Oise-Moyenne.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2018 - SERVICE ASSAINISSEMENT - SUEZ

Approbation du rapport à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU MAIRE- SERVICE ASSAINISSEMENT

Approbation du rapport à l'unanimité.

PART COMMUNALE – EAU ASSAINISSEMENT

Vu le contrat de délégation de service public du 10/01/2019 relatif au réseau d'assainissement communal et considérant la nécessité pour la Commune de fixer la part communale de l'abonnement et la part communale attachée à la consommation en eau potable des abonnés.

Il est décidé de maintenir les tarifs suivants :

- ✚ Part communale de l'abonnement : 3.30 € HT
- ✚ Part communale au m³ consommée : 0.75 € HT

PART COMMUNALE – EAU POTABLE

Vu la décision du Conseil Municipal de ce jour de désigner la Société Hydra titulaire du contrat de délégation de service public et considérant que la part du délégataire est fixée au contrat à 0.88 €/m³.

Le Conseil Municipal décide de fixer la part communale à 0.70 € le m³ HT

OPPOSITION AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE/ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2020 - CCLO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes des Lisières de l'Oise au 1^{er} janvier 2020.

NON RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICE EAU POTABLE

Le Conseil Municipal décide de mettre fin au contrat de service dès le 23 août 2019 date d'entrée en vigueur du contrat de DSP.

CHOIX DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré attribue la délégation de service public pour la distribution de l'eau potable à la Société LHOTELIER EAU – HYDRA, et approuve le projet de contrat de délégation de service public de la distribution de l'eau potable à la Société LHOTELIER EAU – HYDRA et ses annexes.

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ACHAT D'EAU POTABLE – ARC/COMMUNE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention entre l'ARC et la Commune.

ETUDES PREALABLES AU CURAGE DES BOUES DU LAGUNAGE COMMUNAL

Vu l'engagement pris par la Commune le 5 janvier 2015, d'assurer l'auto-surveillance de la lagune

Vu la nécessité d'évaluer la quantité de boues à extraire

Vu la proposition de la Société HYDRA

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de la Société HYDRA pour un montant de 2 356.96 € TTC

CURAGE DE LA LAGUNE

Afin d'assurer l'auto-surveillance de la lagune, le Conseil Municipal décide de réaliser une opération de sous tirage des boues avec déshydratation et enlèvement au Centre de traitement approprié pour un montant maximum de 70 000 € HT

REGLEMENT FACTURE CULTURA

La facture de 255.64 € pour l'achat de dictionnaires dans le cadre du départ des élèves du CM2 vers le collège, sera mandatée sur le budget primitif de 2019

REGLEMENT FACTURE DIETETICIENNE

La facture de 240 € dans le cadre du périscolaire (intervention d'une diététicienne pour le programme « promotion fruits et légumes à travers les cinq sens ») sera mandatée sur le budget primitif de 2019.

REGLEMENT FACTURE CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise est un organisme départemental d'information, de conseil, de sensibilisation, de formation, de rencontres et d'initiatives ouvert à tous et créé pour promouvoir la qualité de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement.

le Conseil Municipal décide d'adhérer au C.A.U.E. pour l'année 2019 pour un montant de 210 €

MISE EN LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité charge Monsieur Le Maire à rechercher une Agence Immobilière ou un Office Notarial pouvant mettre en location les deux logements évoqués ci-dessus et à signer tout document afférent à cette affaire.

LOCATION DU BUREAU DE MADAME MAREC

Le Conseil Municipal décide de mettre en location le bureau de Madame Marec...

UN FRUIT A LA RECRE

Il est prévu de définir, pour la saison 2019-2020, un calendrier afin de fixer les dates d'intervention de la diététicienne sur la période du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre scolaire.

FIBRE OPTIQUE

Les travaux de réalisation de tranchée, pose de fourreaux et de chambres, raccordement sur réseaux... sont en cours.

ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public dans le vieux village a été changé. Un devis a été demandé pour éclairer le passage reliant la rue du Chemin Vert et le Square de l'Espérance

MUR DU MUSEE

Octroi d'une subvention d'un montant de 15 910 €.

TRAVAUX SUR LA RD547/RD81

Le Conseil Départemental a refait une partie de la RD547. Reste un regard détérioré qui sera remis en état tantôt plus le marquage au sol (concerne aussi la traversée de la RD81).

COLUMBARIUM

Il ne reste plus que 3 emplacements de libre. Un devis est en attente de réception pour un complément de modules.

SCHEMA DIRECTEUR « VELO »

Information de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (CCLO) : validation de ce schéma directeur avec en priorité la liaison de Pierrefonds/Palesne.

PERCEPTION D'ATTICHY

Selon le Ministère des Finances, la Perception d'Attichy sera amenée à disparaître.

Fait à Rethondes, le 26 juin 2019

Le Maire,



